

Strasbourg, le 30 mars 2026

Convention opérationnelle 2026-2030 : les partenaires réaffirment leur engagement pour le bilinguisme scolaire en Alsace

Le bilinguisme constitue un axe fort de la politique linguistique ambitieuse portée conjointement par l'Etat, la Région Grand Est, la Collectivité européenne d'Alsace, en étroite coopération avec les universités d'Alsace, au service de la réussite des élèves et du rayonnement culturel et économique du territoire. Cet engagement s'appuie sur la position frontalière de l'Alsace, sa culture à la croisée des mondes latin et germanique, et la présence d'un important bassin d'emploi transfrontalier.

Le 31 mars 2026, à l'école Arc-en-Ciel de Brumath, les quatre partenaires signeront **la convention opérationnelle 2026-2030** portant sur la politique plurilingue dans l'académie de Strasbourg au service de la réussite des élèves alsaciens. Cet acte fort réaffirme leur engagement commun en faveur du développement de l'enseignement de l'allemand, et du dialecte alsacien.

En 2024, **100% des écoles, collèges et lycées alsaciens proposent un enseignement d'allemand**. Dans le premier degré, **près de 82% des élèves bénéficient chaque semaine de trois heures d'allemand**. En dix ans, les effectifs du cursus bilingue à l'école ont progressé de **30%**.

Au collège, **81,3% des élèves de 6^{ème} poursuivent l'apprentissage d'une langue commencée à l'école** tout en découvrant une seconde langue vivante. **Les effectifs du cursus bilingue français-allemand y ont presque doublé entre 2014 et 2024**. Au lycée, **82% des élèves suivent un enseignement d'allemand**.

Cette nouvelle convention s'inscrit dans la continuité d'une politique éducative volontariste et poursuit un double objectif :

- **Assurer la pérennité** des dispositifs d'enseignement de l'allemand ou de l'alsacien, de l'école maternelle à l'université (cursus bilingues, enseignement renforcé de l'allemand, parcours Tomi Ungerer, initiation à l'alsacien) ;
- **Renforcer l'ancrage culturel et linguistique** de l'Alsace au sein de l'espace franco-germano-suisse du Rhin supérieur.

Le **fonds commun** de la convention cadre 2015-2030 permet de mieux coordonner l'organisation et le financement des actions de promotion et de diffusion de la langue alsacienne au sein du système éducatif.

La convention opérationnelle 2026-2030 fixe la contribution annuelle au fonds commun pour la langue et la culture d'Alsace à :

- 300 000 euros pour le rectorat
- 500 000 euros pour la Région Grand Est
- 1 800 000 euros pour la Collectivité européenne d'Alsace

Ce fonds permettra notamment de **soutenir le développement d'initiatives transfrontalières**, les **échanges scolaires** dont bénéficient chaque année près de 40 000 élèves, ainsi que la **poursuite du développement de Plarela**, la plateforme de ressources linguistiques et culturelles en allemand et dialecte alsacien.

*« La Région Grand Est mène une politique volontariste forte en matière de plurilinguisme. Elle est fière de la matérialiser via la signature de cette convention pour l'enseignement bilingue en milieu scolaire. » - **Franck Leroy, Président de la Région Grand-Est***

*« Le plurilinguisme est axe majeur de la politique académique et est atout pour les élèves. Cette convention marque le partenariat fort entre ses signataires. » - **Olivier Klein, recteur de l'académie.***

« Avec cette convention, l'engagement de la Collectivité européenne d'Alsace traduit une conviction forte : la maîtrise de l'allemand et la valorisation de notre dialecte alsacien constituent des atouts majeurs pour la réussite de nos jeunes, mais aussi pour l'attractivité et le dynamisme de notre territoire transfrontalier.

*À travers ce partenariat renforcé, nous réaffirmons une ambition commune : faire du bilinguisme une véritable opportunité pour chaque élève alsacien, en lien étroit avec notre histoire, notre culture et notre environnement rhénan. » - **Frédéric Bierry, Président de la Collectivité européenne d'Alsace***

Contacts presse :

**Académie de Strasbourg
Cabinet du recteur
Cellule communication**

Valentine Richy
Tél. 03 88 23 38 48
ce.communication@ac-strasbourg.fr

**Collectivité Européenne d'Alsace
Cabinet du président
Service presse**

Sylvie Mertz
Tél. 03 69 20 74 31
sylvie.mertz@alsace.eu

**Région Grand-Est
Direction de la communication
Service Presse**

François Pradayrol
Tél. 03 87 15 87 31
francois.pradayrol@grandest.fr